

HONORAIRES TTC maximums de Jean-Paul BURTEAU E.I.

Applicables à compter du 2 décembre 2022

IMMOBILIER ANCIEN Mandat de vente / de recherche

(maison, appartement, immeuble, garage / parking)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
< 100 000 €	5 000 €
De 100 000 à < 125 000 €	6 000 €
De 125 000 à < 150 000 €	7 000 €
De 150 000 à < 175 000 €	8 000 €
De 175 000 à < 200 000 €	9 000 €
De 200 000 à < 225 000 €	10 000 €
De 225 000 à < 250 000 €	11 000 €
De 250 000 à < 275 000 €	12 000 €
De 275 000 à < 300 000 €	13 000 €
De 300 000 à < 350 000 €	14 000 €
De 350 000 à < 400 000 €	16 000 €
De 400 000 à < 750 000 €	4,5 %
De 750 000 à < 1 M €	4 %
≥1 M €	3,5 %

TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
< 75 000 €	3 500 €
De 75 000 à < 100 000 €	5 000 €
De 100 000 à < 125 000 €	6 000 €
De 125 000 à < 150 000 €	7 000 €
De 150 000 à < 200 000 €	9 000 €
≥ 200 000 €	3,5 %



HONORAIRES TTC maximums de Jean-Paul BURTEAU E.I.

Applicables à compter du 2 décembre 2022

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

VIAGER OU VENTE A TERME

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
< 100 000 €	5 000 €
De 100 000 à < 125 000 €	6 000 €
De 125 000 à < 150 000 €	7 000 €
De 150 000 à < 175 000 €	8 000 €
De 175 000 à < 200 000 €	9 000 €
De 200 000 à < 225 000 €	10 000 €
De 225 000 à < 250 000 €	11 000 €
De 250 000 à < 275 000 €	12 000 €
De 275 000 à < 300 000 €	13 000 €
De 300 000 à < 350 000 €	14 000 €
De 350 000 à < 400 000 €	16 000 €
De 400 000 à < 750 000 €	4,5 %
De 750 000 à < 1 M €	4 %
≥1 M €	3,5 %

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant	12 € / m²	10 € / m²	0 f / m²
maximum TTC	12 € / III	10 € / III	8 € / m²

^{*} Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.



HONORAIRES TTC maximums de Jean-Paul BURTEAU E.I.

Applicables à compter du 2 décembre 2022

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

• Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires: 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

Cession de bail

Honoraires: 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

• Vente Immobilier Professionnel ou Commercial

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
< 100 000 €	7 000 € HT
De 100 000 à < 150 000 €	9 000 € HT
De 150 000 à < 200 000 €	11 000 € HT
De 200 000 à < 300 000 €	14 000 € HT
≥ 300 000 €	4,50 % HT

• Vente Fonds de Commerce

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
< 50 000 €	5 000 € HT
≥ 50 000 €	7 % HT